



Coordonnateur SPS - Extension de phase d'activité de niveau 2 conception vers niveau 2 réalisation



Durée
35 heures
5 jours



Prérequis

- Pour la phase Réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 3 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou Maîtrise d'Oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de moyenne importance.



Public concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de Coordonnateur sur des opérations de 3ème et 2ème catégorie en phases Réalisation et Conception.



Validité
5 ans



Effectif maximum
12 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence de formateur CSPS délivrée par l'OPPBTP



Moyens pédagogiques

- Exposés
- Exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.



Modalités d'évaluations

- Une évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

- L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS de Niveau 2 en Réalisation.

Objectifs

- Pouvoir étendre le périmètre de ses interventions de coordonnateur SPS niveau 2 à des opérations de 2ème catégorie en phase de réalisation.
- Pouvoir ainsi intervenir sur tous types de chantiers de 2ème et 3ème catégories en phases conception et réalisation.

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2025>

Programme

Préalable :

Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre 2012.

MODULE SPECIALISE REALISATION

- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.
- Etude de cas.



Coordonnateur SPS - Extension de phase d'activité de niveau 2 conception vers niveau 2 réalisation

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en œuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>).